

Règlement intérieur

3 MAD COACHING



Le 27 juin 2022

Le présent règlement intérieur est porté à la connaissance de tout membre du « 3 MAD COACHING» lors de l'inscription.

Ce dernier est disponible sur le site internet. Aucun membre ne pourra donc se prévaloir de l'ignorance dudit règlement.

Article A :

Tout adhérent devra avoir accompli les démarches administratives relatives à l'inscription et fourni un certificat médical. Aucune cotisation ne sera remboursée.

Article B :

La fréquence des entraînements, les jours et les horaires sont fixés par le comité directeur, en accord avec les services municipaux compétents.

Article C :

La communication aux adhérents sera faite par l'intermédiaire du site du club, par E-mail ainsi que par les réseaux sociaux. En cas d'urgence, un e-mail pourra être envoyé. Il est de la responsabilité de chacun de consulter ses E-mails et le site internet qui sera mis à jour régulièrement.



Le 27 juin 2022

Article D :

Il est demandé à tous les adhérents du club :

D'avoir un comportement qui devra être adapté aux séances proposées et les règles de Courtoisies sont fondamentales lors de ces séances.

D'accueillir de manière bienveillante les nouveaux adhérents et ne pas hésiter à leur donner des Explications.

De respecter les installations et le matériel mis à leur disposition, de s'engager à respecter les Statuts, le règlement intérieur du club et des établissements fréquentés au cours des activités du club, notamment :

1 Natation :

Le club a signé une convention d'utilisation de la piscine Grand Bleu, qui oblige la présence d'un coach certifié BPJEPS AAN pendant les créneaux de piscine (hors ouverture public) sous peine de voir la suppression de ces derniers.

Aussi :

LES MEMBRES NE DOIVENT PAS SE METTRE A L'EAU SANS LA PRÉSENCE D'UNE PERSONNE HABILITÉE AU BORD DU BASSIN.
L'ACCÈS DE LA PISCINE EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS DU CLUB.

Il est obligatoire, de porter le slip de bain pour les hommes et le maillot de bain pour les femmes, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement.
Le port du bonnet de bain du club est obligatoire.

2 Vélo:

Port du casque obligatoire pour toutes les sorties vélo, respecter le code de la route. Le Club décline toute responsabilité en cas d'accident lors de ces sorties vélo.

Lors de l'utilisation de la piste cyclable Maurice Chevalier, il sera demandé de respecter le règlement de la piste, d'avoir une assurance responsabilité civile.

3 Course à Pied :

La course à pied se déroule en milieu extérieur, le club décline toute responsabilité en cas d'accident.



Le 27 juin 2022

Article E :

Les activités pourront être supprimées par les responsables, sans contrepartie possible, pour des raisons exceptionnelles.

Article F :

Le port de la tenue club est obligatoire lors des compétitions. Pour toutes les compétitions, en cas de podium les triathlètes devront se munir du T shirt « cérémonie » permettant de représenter les couleurs et les partenaires du 3 MAD COACHING.

Le club se réserve le droit d'utiliser les images de ses adhérents en matière de communication.

Article G :

Tout athlète participant à une compétition doit se conformer au règlement de compétition du lieu de l'épreuve et se soumettre aux décisions du corps arbitral.

Article H :

Les athlètes adhérant à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

Article I :

Dans le cas où un adhérent ne respecterait pas le présent règlement, le Conseil d'Administration se réserve le droit de prendre des sanctions à son encontre pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

Article J :

Droit à l'image : Les adhérents autorisent expressément le 3 MAD COACHING à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation aux cours, entraînements, compétitions et autres sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Nous accordons la plus grande attention à ce qu'aucune photo ne puisse porter préjudice à la dignité.



Le 27 juin 2022

Article K :

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'administration.

Article L :

Pour assister aux Entraînements du 3 MAD COACHING, il faut être licencié au Club 3 MAD COACHING. La cotisation club ne peut être en aucun cas remboursé.
Il ne sera pas admis au sein des entraînements des athlètes de club voisin.
En outre une dérogation pourra être donnée pour les licenciés de club d'autres départements au cas par cas et selon la libre appréciation du conseil d'administration.

Je soussigné(e), certifie être informé(e) du règlement intérieur du 3 MAD COACHING.

NOM et Prénom :

Pour les mineurs, signature d'un représentant légal
NOM et Prénom d'un représentant légal :

Fait à Le **Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)**

3 MAD COACHING
49 Avenue Frederic Mistral, 06130 Grasse

